JOHN TAYLOR

BANDOL

HONORAIRES APPLICABLES AUX TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

APPARTEMENTS - MAISONS - VILLAS - PROPRIÉTÉS - TERRAINS - LOCAUX

Barème applicable à l'ensemble des mandats de vente

Prix de vente jusqu'à 2.500.000 €	6 % TTC du prix de vente *soit 5 % HT*
Prix de vente supérieur à 2.500.000 €	5 % TTC du prix de vente *soit 4,17 % HT*

Le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par JT MARSEILLE & LITTORAL VAROIS en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. Le pourcentage s'applique à la totalité du prix de vente, selon la tranche dans laquelle se situe ce prix. Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf exceptions prévues au mandat) et incluent la TVA à 20 %.

SAS JT MARSEILLE & LITTORAL VAROIS au capital de 10.000 € - Siège social : 565 Avenue du Prado, 13008 Marseille - SIREN 991 006 388 RCS Marseille - Représentant légal : Monsieur Tony DEBORD

Tél. +33 6 85 46 22 91 - marseille@john-taylor.com

Carte professionnelle n° CPI 1310 2025 000 000 110 délivrée le 22 septembre 2025 par la CCI de Marseille-Provence

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de Allianz IARD, 1 Cours Michelet, 92800 Puteaux - police n° 64559629

L'Agence n'ayant pas souscrit la déclaration prévue au 6° de l'article 3 ou au 4° de l'article 80 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.